



Atelier régional
sur le partenariat avec la société civile
dans la mise en œuvre de la Convention 2005
de l'UNESCO sur la protection et la promotion de
la diversité des expressions culturelles et de
la Charte de la renaissance culturelle africaine
(A Niamey, du 28 au 30 août 2017)



DECLARATION DE NIAMEY SUR LA PARTICIPATION DE LA
SOCIETE CIVILE CULTURELLE A LA RATIFICATION DE LA CHARTE
DE LA RENAISSANCE CULTURELLE AFRICAINE ET A LA MISE EN
ŒUVRE DE LA CONVENTION 2005 DE L'UNESCO

Les 28, 29 et 30 août 2017, s'est tenu à Niamey (République du Niger), l'atelier régional organisé par le Centre régional pour les arts vivants en Afrique (CERAV/Afrique) en partenariat avec le CELHTO-UA, sur le thème « Partenariat de la société civile dans la mise en œuvre de la Convention 2005 de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles et de la Charte de la renaissance culturelle africaine de l'Union Africaine : quels défis, quelles solutions ? »

Nous, participants à l'atelier issus de onze (11) Etats africains :

1. **Rappelant** les dispositions des instruments normatifs internationaux relatifs au rôle de la société civile dans la mise en œuvre des politiques nationales et dans le développement durable notamment l'Agenda 2063 de l'Union africaine et les Objectifs de Développement Durable ;
2. **Tenant compte** des dispositions de l'Article 11 de la Convention 2005 de l'UNESCO, relatif au rôle de la société civile dans la protection et la promotion des expressions culturelles ;
3. **Tenant compte** des dispositions de la Charte de la renaissance culturelle de l'Afrique sur les responsabilités de la société civile dans la promotion culturelle africaine ;

4. **Notant** avec satisfaction les multiples et diverses initiatives des acteurs de la société civile sur le continent pour l'animation et le développement du secteur culturel ;
5. **Prenant en compte** la démarche de certaines institutions régionales et internationales comme le CERAV/Afrique et le CELHTO-UA qui ont mis en relief le lien dynamique entre la Convention de 2005 de l'UNESCO et la Charte de la renaissance culturelle africaine ;
6. **Constatant** que les ambitions de la société civile culturelle africaine est freinée par son faible niveau d'organisation, de structuration et de représentativité tant dans les Etats africains qu'au niveau régional;
7. **Considérant** que la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles et la Charte de la renaissance culturelle africaine sont des instruments normatifs majeurs auxquels doivent s'adosser nos politiques publiques, notamment celles relatives à la culture et à la créativité ;
8. **Conscient** de l'importance des missions dévolues au CERAV/Afrique, institution au service de la société civile africaine pour la promotion de la culture et de la mise en œuvre de la Convention 2005 de l'UNESCO,

DECLARONS NOTRE ENGAGEMENT A :

1. **Soutenir** les efforts du CERAV/Afrique, notamment pour la mise en œuvre de ses programmes, la mobilisation et l'adhésion des Etats africains. A ce titre, nous lui donnons quitus et mandat pour :

- Poursuivre les efforts de synergie et de partenariat avec le CELHTO-UA et d'autres organisations pour la mutualisation des moyens au profit d'actions déterminantes au bénéfice de la société civile ;
- Assurer son rôle de veille et de suivi des actions de coopération culturelle avec des institutions comme Africalia, Culture et Développement, l'OIF, l'UA, les communautés économiques régionales d'Afrique, etc ;
- Rechercher des financements innovants pour soutenir et renforcer les capacités opérationnelles de la société civile en Afrique ;
- Organiser des ateliers de renforcement de capacités techniques et managériales des opérateurs culturels en Afrique ;
- Jouer un rôle de médiation et de facilitation pour une plus grande implication de la société civile africaine dans la mise en œuvre des politiques publiques en Afrique, conformément à sa vocation régionale ;
- Mettre en place un réseau CERAV/Afrique des grands événements culturels de la Région ;
- Mettre en place un comité technique d'accompagnement pour la mise en œuvre de la présente Déclaration

2. **Mobiliser** la société civile en vue de mener des actions en faveur de la ratification accélérée de la Charte de la renaissance culturelle africaine ;

3. **Participer** de façon plus active à la mise en œuvre de la Convention 2005, de la Charte de la renaissance culturelle africaine et de l'Agenda 2063 ;

4. **Exhorter** les Etats à :

- prendre les dispositions nécessaires pour la ratification de la Charte de la renaissance culturelle africaine ;
- Et poursuivre les efforts pour la mise en œuvre de la Convention 2005 de l'UNESCO et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Fait à Niamey, le 30 août 2017

LES PARTICIPANTS